Accusé de réception en préfecture
069-256901133-20230315-2023008_2023008-DE
Reçu le 22/03/2023

Sitom Sud Rhône
Syndicat mixte intercommunal de collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
SIRET : 256 901 133 00031
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

2023/030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 2023-008

SEANCE DU 15 MARS 2023
Date d'envoi des Convocations : 08 mars 2023
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 15
Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le huit mars, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélemy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Secrétaire : Mme ROTHÉA Céline

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : M. BOISSERIN donne pouvoir à Mme MARCILLIERE
Mme RIBERON donne pouvoir à M. BREUZIN
M. OUTREBON donne pouvoir à M. NOWAK
M. BIOT donne pouvoir à M. FROMONT

Etaient présents :
CCVG : Mmes ROTHÉA, MARCILLIERE, Ms GILLET, NOWAK, GIORGIO
COPAMO : Ms FROMONT, COSTE Marc, BREUZIN, SAVOIE
CCPO : Ms VARIGNY, BOUKADOUR, MARTINEZ, GAT, COSTE Gérald, JOASSARD

Etaient excusés :
CCVG : M. FRANCO, BESSON, BOISSERIN
COPAMO : MME BLANC, RIBERON, M. BIOT, OUTREBON
CCPO : M. DESCHANEL

Était absent : /

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2022-011 du 16 mars 2022 adoptant le budget primitif 2022,

2023/031

Vu la délibération 2023-005 approuvant le compte administratif 2022,

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical les résultats de clôture constatés au Compte Administratif 2022 du SITOM sud Rhône :

- **Excédent de la section de fonctionnement : 2 397 469,42 €**
- **Excédent de la section d'investissement : 798 707,90 €**

Le Président propose aux délégués de délibérer sur l'affectation des résultats 2022 au BP 2023 :

➢ **Affectation au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté 2 397 469,42 €**

➢ **Affectation au compte 001 – résultat d'investissement reporté 798 707,90 €**

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE L'affectation du résultat 2022 tel que présenté ci-dessus,
DECIDE d'inscrire la somme de **798 707,90 €** au compte 001 – solde d'exécution d'investissement reporté, du budget primitif 2023
DECIDE d'affecter la somme de **2 397 469,42 €** au compte 002 - résultat de la section de fonctionnement reporté, du budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance

Céline ROTHÈA

Le Président,

Parc d'activité de Sacuny - 262, rue B. Thimonnier - 69530 BRIGNAIS
sitom Sud Rhône
Tél. 04 72 31 90 88

René MARTINEZ

Le Président,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : .....
Publié le : .....